

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 18 heures 30

Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLINOT – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

ETAIT ABSENTE

Mme Dominique CHARMENSAT –

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR		
1	FESTIROCK mise en jeu de la garantie de la Ville – accord transactionnel	M. LE MAIRE
2	Décision modificative n°6	P. SEDLACEK
3	DSP du Théâtre de Cognac – cahier des charges de la consultation	G. JOUANNET
4	Acquisition de deux véhicules électriques – demande de subvention au Fonds Régional d'excellence environnementale	J-F. HÉROUARD
5	Enquête publique installations classées pour la protection de l'environnement – AUCHAN CHATEAUBERNARD	J-F. HÉROUARD
6	Autorisation de constitution de servitude sur la parcelle AO347 au profit d'ERDF dans le cadre de la mise en conformité de l'alimentation des bâtiments LOGELIA	J-F. HÉROUARD
7	Cession de terrain rue Robert Daugas	J-F. HÉROUARD
8	Avenant n°1 à la convention financière avec le CAMIC	S. LEBRETON
9	Numérisation du patrimoine culturel – demande de subvention	G. JOUANNET
10	Snack de la Piscine d'été – modification de la redevance	P. SEDLACEK
11	Subvention compensatoire au Comité de Jumelage	M. LE FLOCH
12	LOGELIA CHARENTE– demande d'annulation de garanties d'emprunts	P. SEDLACEK
13	Demande de remise gracieuse	P. SEDLACEK
14	Admissions en non valeur	P. SEDLACEK
15	Rapport sur table – attribution du marché acquisition de copieurs multifonctions (CAO du 10 novembre 2011)	J-M. MASSON
	QUESTIONS DIVERSES	

RAPPORT 1

**MISE EN JEU DE LA GARANTIE D'EMPRUNT (EMPRUNT REALISE PAR FESTIROCK)
TRANSACTION ENTRE LE CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD ET LA
VILLE DE COGNAC**

2011.168

Par délibération n°101 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010, la Ville de COGNAC a accordé sa garantie à 100 % sur un emprunt de 44 000 € dont les caractéristiques sont précisées dans la délibération (prêteur, durée, taux d'intérêt, amortissement, objet).

Par courriers RAR en dates des 11 juillet et du 3 août 2011, le Crédit Agricole prêteur, a appelé la Ville de COGNAC en garantie, compte tenu du non respect des échéances de paiement puis du placement en redressement judiciaire de l'association Festirock en date du 15 juin 2011 par le Tribunal de Commerce d'ANGOULEME.

Depuis, il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal que l'association a été déclarée en liquidation judiciaire.

Le montant de l'appel en garantie a attiré l'attention des services de la Ville de COGNAC ; en effet, le concours bancaire garanti ne correspond pas au contrat signé par l'association Festirock, la Ville ayant explicitement apporté sa garantie à un emprunt remboursable par mensualités constantes, le prêt ayant par contre été réalisé avec un amortissement in fine. Le montant de l'appel en garantie portait sur le montant initial du prêt soit un nominal de 44 000 €.

De plus, la banque prêteuse ne s'est soumise à aucune de ses obligations légales comme l'y oblige le code monétaire et financier (art L313-22) ou encore le strict respect des conditions de la délibération pour l'octroi de la garantie.

Par décision d'un juge, ces manquements pourraient créer la déchéance totale ou partielle, sur le montant emprunté et/ou les intérêts, de la mise en jeu de garantie.

Sur la base de ces éléments, la Ville de COGNAC a notifié au Crédit Agricole son intention de négocier sur le fond les conditions de l'appel en garantie, ouvrant alors un débat avec la banque prêteuse en vue de réaliser une transaction afin de régler de façon amiable le contentieux à intervenir entre les deux parties, banque prêteuse et garant.

De nombreux textes reprennent la possibilité offerte aux collectivités locales de « régler autrement les conflits » ; les circulaires du 7 septembre 2009 (principalement sur la commande publique) et du 6 avril 2011 (développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits) fournissent des indications sur la nature des transactions possibles et les conditions nécessaires à leur « bonne exécution ».

A ce titre, sont jointes en annexe les conditions de la transaction à intervenir avec le Crédit Agricole qui tendrait à ce que les parties décident de ne pas recourir aux tribunaux et que la Ville de COGNAC s'acquitte de la moitié de la dette souscrite par Festirock auprès du Crédit Agricole.

En cas de validation, le financement sera assuré par les ouvertures de crédits suivantes :

- prélèvement sur dépenses imprévues (022-022-01) pour (- 22 000 €) ;
- charges exceptionnelles (67-678-025) pour (+ 22 000 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces),

VALIDE le protocole à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE.

AUTORISE M. le Maire à le signer.

RAPPORT 1 bis MISE EN JEU DE LA GARANTIE D'EMPRUNT (emprunt accordé à Festirock) Négociation avec les partenaires publics et privés

2011.169

Par délibération n°101 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010, la Ville de COGNAC a accordé sa garantie à 100 % sur un emprunt de 44 000 € au bénéfice de l'Association Festirock pour qu'elle puisse réaliser son festival 2010.

La Ville a été appelée en garantie sur cet emprunt pour la totalité de la dette contractée. Après une négociation avec l'établissement prêteur, un protocole transactionnel a été établi entre la Ville et la banque tendant à ramener cette dette à 22 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces), après avoir validé le protocole d'accord transactionnel :

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec les partenaires publics et privés tout partage des sommes acquittées par la Ville de COGNAC, notamment sur la base des concours, subventions et partenariats, obtenus par l' Association Festirock pour mener à bien son festival 2010.

RAPPORT 2 DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2011

2011.170

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires pour le Budget Principal 2011, tels qu'ils apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces).

VOTE les mouvements budgétaires ci-après.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après pour le Budget Principal 2011 :

Dépenses de fonctionnement

<i>Au titre de l'enveloppe subvention "sport pour tous"</i>		
Affectation de l'enveloppe subvention "sport pour tous" (BP 2 000 € solde après DM n° 5 = 1 280 €)	65-6574-40	-377,50 €
Tickets d'accès au sport - UA COGNAC FOOTBALL - 1 dossier	65-6574-40	24,00 €
Tickets d'accès au sport - DAUPHINS COGNACAIS - 2 dossiers	65-6574-40	48,00 €
Tickets d'accès au sport - FOOTBALL CLUB FEMININ DE CROUIN - 2 dossiers	65-6574-40	50,00 €
Tickets d'accès au sport - UNION VELOCIPEDIQUE COGNACAISE - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
Tickets d'accès au sport - CLUB COGNACAIS SAVATE ET BOXE FRANCAISE - 1 dossier	65-6574-40	31,50 €
Tickets d'accès au sport - USC - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
Tickets d'accès au sport - CLUB HIPPIQUE DE SAINTES - 1 dossier	65-6574-40	24,00 €
Tickets d'accès au sport - JUDO CLUB DE COGNAC - 1 dossier	65-6574-40	32,00 €
Tickets d'accès au sport - COGNAC ATHLETIQUE CLUB - 2 dossiers	65-6574-40	48,00 €
Tickets d'accès au sport - LA COGNACAISE - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
<i>Au titre des subventions</i>		
CAMIC - reversement au titre des médailles promotions 2011 (fait l'objet d'un rapport spécifique)	65-6574-0210	2 387,00 €
<i>Au titre des autres services</i>		
Espaces verts - taille et élagage des arbres (crédits de la section d'investissement)	011-6188-823	10 000,00 €
Développement Culturel - ajustement - transfert en charge de personnel	011-60636-33	-343,96 €
Service Séniors - droits SACEM - complément de crédits	011-6358-0213	2 000,00 €
Service Séniors - contrats de prestations de services - complément de crédits	011-611-0213	2 000,00 €
Equipements sportifs - transfert en section d'investissement pour l'achat d'une laveuse et de patins à glace	011-6236-4140	-1 200,00 €
	011-6232-4140	-2 050,00 €
Services Techniques - complément de crédits pour le carburant (essence et gasoil)	011-60622-02031	5 000,00 €
	011-60622(1)-02031	20 000,00 €
Services Techniques - complément de crédits pour la maintenance des véhicules	011-61551-02031	15 000,00 €
Taxes d'habitation sur les logements vacants	011-63512-02032	4 000,00 €
<i>Au titre des crédits de personnel</i>		
Personnel extérieur : distribution des flyers pour la fête de la musique par l'ADRESSE	012-6218-33	343,96 €
Valorisation de la main d'œuvre pour les travaux d'intérieur réalisés en régie à l'Epicierie Sociale	012-64111-02032	4 114,00 €
Garantie individuelle du pouvoir d'achat	012-64118-01	7 757,95 €
Recrutements ponctuels supplémentaires, en renfort de personnel permanent - (RH - Marchés Publics - informatique - ST)	012-64131-0201	28 000,00 €
Remplacements non prévus - Population - Bibliothèque - DGS	012-64131-0201	10 000,00 €
Modifications des besoins occasionnels et des contrats aidés en besoins permanents sur différents services municipaux	012-64131-023	30 000,00 €
Rémunération des stagiaires	012-6218-01	6 000,00 €
Indemnités de fin de contrat	012-64136-0210	4 000,00 €
G.I.P - ajustement de la prévision	012-64111-251	20 000,00 €
Déchetterie - coût supplémentaire - utilisation de la Déchetterie par Calitom (fait l'objet d'un remboursement)	012-64131-812	18 000,00 €
Cep'Age - rémunération intervenant	012-6218-0213	10 000,00 €
Education Jeunesse - centres de loisirs et périscolaires - remplacements supplémentaires pour respecter le taux d'encadrement (personnel absent)	012-64131-4221/4222/4223/4224	20 000,00 €

<i>Utilisation de la dotation de solidarité urbaine</i>		
ASERC - subvention pour l'achat d'un nouveau standard téléphonique	65-6574-520	1 500,00 €
Animations culturelles dans les quartiers - Théâtre en Action	65-6574-33	8 300,00 €
Animations culturelles dans les quartiers - Polar	65-6574-33	2 000,00 €
Animations culturelles dans les quartiers - P'Ti Tom Cie	65-6574-33	2 000,00 €
Animations culturelles dans les quartiers - ASERC	65-6574-520	2 700,00 €
Dotation de solidarité urbaine - prélèvement final sur solde non affecté (réaménagement de la Guinguette 15 000 €+ ASERC 1 500 €+ travaux peinture Epicerie Sociale 7 409,39 € + animations culturelles 15 000 € - communication et animation Biblio. du Chaudron 3 000 € + travaux aménagement Biblio. du Chaudron 32 000 €)	67-678-01	-67 909,39 €
<i>Autres opérations</i>		
GIP - régularisation de la contribution 2011 sur la base du budget révisé et de l'activité réelle (décision du conseil d'administration du GIP séance du 14/10/2011)	65-65738-251	50 373,48 €
Complément admissions en non-valeur (pour titres non recouvrés sur exercices antérieurs)	65-654-01	2 000,00 €
Dotation pour dépenses imprévues (solde après DM n° 5 = 597 860,29 €)	022-022-01	-97 860,29 €
Virement à la section d'investissement	023-023-01	0,00 €
	Total dépenses fonctionnement	118 112,75 €

Recettes de fonctionnement

Ajustement des opérations de compensation du supplément familial de traitement et rebts de traitement	013-6419-01	-10 000,00 €
Révision de la convention de mise à disposition des services municipaux de la Ville au profit de la CDC suite à la suppression des 968 heures dédiées à l'entretien des équipements sportifs hors complexe à compter du 1/10/2011	70-70848-01	-5 324,00 €
FISAC - participation/signalétique du marché couvert et plan de la ville - ajustement de la prévision (7 500 €)	74-74718-8221	-2 327,30 €
DRAC - subvention pour le prolongement du poste de chargé de mission pour la candidature au label Ville d'Art et d'Histoire - arrêté du 11/10/2011 (ajustement de la prévision 2 500 €)	74-74718-33	2 500,00 €
DRAC - subvention pour les projets "soirée Cinéma" et les "lectures théâtralisées" pour la culture partagée -arrêté du 29/09/2011	74-7478-33	3 000,00 €
Complément - recettes exceptionnelles (sinistres - assurances)	77-7788-01	15 000,00 €
<i>Au titre des crédits des services</i>		
Service Séniors - recettes complémentaires	70-7088-0213	4 000,00 €
Foires et marchés - droits de places complémentaires	73-7336-910	8 000,00 €
	73-7336(0)-910	20 000,00 €
Education Jeunesse - cantines scolaires- ajustement de la prévision (420 000 €) - facturation aux familles	70-7067-251	-40 000,00 €
INSEE - dotation pour le recensement	74-74718-0220	4 489,00 €
Déchetterie - prise en charge par Calitom des frais de personnel supplémentaires	75-758-812	18 000,00 €
Travaux en régie - valorisation des travaux intérieurs réalisés à l'Epicerie Sociale fournitures et main d'œuvre	042-722-01	7 409,39 €
<i>Au titre des recettes fiscales et parafiscales</i>		
Répartition des fonds départemental et interdépartemental de péréquation de la taxe professionnelle - rôles supplémentaires acquittés directement par les entreprises au titre des années 2006-2007-2008 et 2009 courrier du CG 16 du 17/10/2011- ajustement des prévisions (BP 60 000 € + DM 9 570 €)	74-74832-01	31 211,74 €
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	74-748313-01	10 125,50 €
Fonds nationaux de garantie individuelles des ressources (FNGIR)	74-74838-01	24 659,50 €
Droits de mutation à titre onéreux	73-7381-01	27 368,92 €
	Total recettes fonctionnement	118 112,75 €

Dépenses d'investissement

Taille et élagage des arbres - transfert en fonctionnement marché V.2011.010	23-2313-823-548	-10 000,00 €
Equipements sportifs - achat d'une laveuse et de patins à glace (crédits de la section de fonctionnement)	21-2188-4140-1175	3 250,00 €
CHS - signalisation lumineuse des véhicules	21-2188-01-1264	13 000,00 €
Régularisations comptables - annulation des crédits concernant la tva sur les travaux d'entretien des installations électriques appartenant au SDEG - le syndicat collecte directement la tva	16-16876-412	-14 559,19 €
	16-16876-814	-7 313,29 €
	16-16876-822	-9 098,84 €
Maison du Temps Libre - réaménagement de la Guinguette(financement DSU)	23-2313-8242-1241	15 000,00 €
Travaux d'intérieur réalisés en régie à l'Epicerie Sociale fournitures et main d'œuvre (financement DSU)	040-2313-520 (1241)	7 409,39 €
Travaux complémentaires - bibliothèque du Chaudron (financement DSU)	23-2313-520-1241	32 000,00 €
Services techniques - reventilation des crédits		
Enveloppe citée des Rentes	23-2315-8243-1220	-10 000,00 €
Eclairage public	23-2315-814-929	-10 000,00 €
Poteaux incendie	23-2315(5)822-928	-20 000,00 €
Réseaux Cité de l'air	23-2313-8242-1180	-14 746,46 €
Etudes	20-202-8242-1180	-253,54 €
Théâtre	23-2313-313-750	-10 000,00 €
Patrimoine social	23-2313-524-1241	-30 000,00 €
Bornes marchés de plein air	23-2315-94-1296	-30 000,00 €
Enveloppe des quartiers	23-2313-02126-1295	-40 000,00 €
Maintenance des installations sportives	23-2313-412-1175	-15 000,00 €
Acquisition de véhicules et de matériel (fourgonnettes, goupil et débroussailleur)	21-2182-02031-650	180 000,00 €
Maintenance des installations sportives	23-2313-412-1175	-7 761,88 €
Vie Associative - acquisition de matériel pour les manifestations	21-2188-024-1150	7 500,00 €
Terrain de la Chaudronne - aménagement des vestiaires	23-2313-412-1129	261,88 €
	Total dépenses d'investissement	29 688,07 €

Recettes d'investissement

Emprunts (€)	16-1641-01	-
Taxe Locale d'Equipement - ajustement de la prévision (BP 50 000€ + DM 10 000€)	10-10223-01	1 994,17 €
Participation/ travaux Hauts de Saint Martin - M. Paul Firino Martell	13-1328-822	5 408,31 €
Région Poitou-Charentes - acompte sur subvention pour le bilan carbone - arrêté du 13/10/2011	13-1322-02032	7 350,00 €
FISAC - solde subvention - aménagement de la rue A.Briand et rue du Canton - ajustement de la prévision (report de 38 726,65)	13-1321-8221	21 934,09 €
Conservation régionale des monuments historiques - annulation de la subvention (solde) concernant les travaux complémentaires sur la rosace de l'Eglise Saint Léger	13-1322-324	-6 998,50 €
Virement de la section de fonctionnement	021-021-01	0,00 €
	Total recettes d'investissement	29 688,07 €

Arrivée de Dominique CHARMENSAT.

RAPPORT 3 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU THEATRE DE COGNAC CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION
--

2011.171

Il est rappelé que la Commune de Cognac a confié par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du théâtre de Cognac par délibération du 24 septembre 2007. Cette délégation s'achève le 31 août 2012.

Le conseil municipal a voté le 20 octobre 2011 le renouvellement du principe de délégation du service public de gestion et d'exploitation du théâtre de Cognac et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires du contrat de délégation.

Le cahier des charges proposé traduit la politique culturelle souhaitée par la commune et précise sous quelles modalités le théâtre devra être géré.

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal délibère et valide le cahier des charges proposé ci-joint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Patrick BOMPOINT),

VALIDE la cahier des charges présenté.

RAPPORT 4 ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
--

2011.172

Dans le cadre de l'acquisition de deux nouveaux véhicules utilitaires électriques légers, le Fonds Régional d'Excellence Environnementale peut intervenir par le versement de subventions.

Le montant total des acquisitions projetées au groupement UGAP est estimé à 44 714,30 € TTC :

- un véhicule à base roulante, version plateau basculant - coût : 21 395,23 € TTC
- un véhicule à base roulante, version plateau fixe – coût : 23 319,07 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention à adresser au Fonds Régional d'Excellence Environnementale.

RAPPORT 5 ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUCHAN CHATEAUBERNARD
--

2011.173

Dans le cadre de l'extension de l'hypermarché Auchan, il est procédé à une enquête publique d'une durée d'un mois à la Mairie de Chateaubernard, du mardi 22 novembre au jeudi 22 décembre 2011

inclus, pour la régularisation administrative d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Préparation de produits alimentaires d'origine animale – rubrique 2221.1

Alimentaire (préparation ou conservation de produits) d'origine animale, par découpe, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, etc... à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. La quantité de produits entrant étant supérieure à 2 T/jour (régime de l'autorisation).

L'article 7 de l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2011, stipule que le Conseil Municipal de Cognac est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

La commission d'Aménagement Durable réunie le 26 octobre 2011 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement rubrique 2221.1 pour le compte de l'hypermarché AUCHAN.

RAPPORT 6	
AUTORISATION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE	2011.174
SUR LA PARCELLE AO 347 AU PROFIT D'E.R.D.F. DANS LE CADRE	
DE LA MISE EN CONFORMITE DE L'ALIMENTATION DES BATIMENTS LOGELIA	

Dans le cadre de la mise en conformité de l'alimentation des bâtiments appartenant à LOGELIA, situés allée des Erables à COGNAC, il y aurait lieu d'autoriser la constitution de servitude sur la parcelle AO 347 au profit d'E.R.D.F. pour le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur de 54 m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE la constitution de servitude sur la parcelle A 347 au profit d'E.R.D.F.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et actes à intervenir.**

RAPPORT 7	
CESSION DE TERRAIN RUE ROBERT DAUGAS	2011.175
A M. Pierre GARCIA	

Monsieur Pierre GARCIA a fait connaître son souhait d'acquérir une bande de terrain d'environ 90 m² jouxtant sa propriété et constituant une partie de la coulée verte reliant le centre de loisirs La Férie à la rue Robert Daugas.

Cette transaction pourrait intervenir au prix de 7,50 € le m² estimé par le Service des Domaines. Monsieur GARCIA prendrait à sa charge les différents frais liés à ce transfert de propriété.

La Commission d'Aménagement Durable, réunie le 25 mai dernier, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE de céder à Monsieur Pierre GARCIA une bande de terrain d'environ 90 m² cadastrée AM 251 au prix de 7,50 € le m².**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître LAURENT, notaire à COGNAC.

**RAPPORT 8
AVENANT N° 1
A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CAMIC**

2011.176

Dans le cadre de la remise des médailles, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification du contenu de la convention approuvée en mars dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2011 s'élève à un montant total de 2 387,00 €

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 2 387 € compte tenu de ces éléments.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 387 € au CAMIC.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

**RAPPORT 9
NUMERISATION DU PATRIMOINE CULTUREL
DEMANDE DE SUBVENTION**

2011.177

La numérisation du patrimoine culturel est l'une des priorités de l'action du Ministère de la Culture et de la communication qui a lancé un appel à projets pour soutenir ce type d'initiatives visant à rendre la Culture accessible au plus grand nombre.

Dans ce contexte, la Conservation des musées a présenté un projet de numérisation pour l'important fonds d'étiquettes de Cognac donné à la Ville en 2003 par Monsieur Paul Ronne, à l'occasion de la réalisation du musée des arts du cognac (10 700 modèles).

Cette opération a pour but une meilleure connaissance des collections. La numérisation facilitera l'accès à ces fonds documentaires pour un large public comme pour les chercheurs grâce à la mise en ligne de ces ressources, elle contribuera ainsi à développer le rayonnement du musée.

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture pour ce projet de numérisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture pour ce projet de numérisation.

**RAPPORT 10
SNACK DE LA PISCINE D'ÉTÉ
MODIFICATION DE LA REDEVANCE**

2011.178

Monsieur Laurent NORAIS, gestionnaire du snack de la piscine lors de la saison estivale 2011, souhaiterait réduire d'1/3 sa redevance initiale de 1 200 €.

Il justifie sa demande ,

- d'une part, par la fréquentation à classer parmi les plus faibles (26 871 entrées alors que la moyenne de 2008 à 2010 est de 31 885 entrées), l'affluence du public fluctuant selon les conditions climatiques,
- d'autre part, par des pertes de matières premières estimées à 500 € générées par des coupures électriques dues à un dysfonctionnement de l'installation.

C'est pourquoi, il y aurait lieu que la Ville révise sa redevance pour un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la proposition de réduction de la redevance due par le gestionnaire du snack de la piscine.

**RAPPORT 11
SUBVENTION COMPENSATOIRE AU BENEFICE
DU COMITE DE JUMELAGE DE COGNAC**

2011.179

Suite à la fin de la mise à disposition d'un agent municipal, le Comité de Jumelage de Cognac a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention compensatoire « salariale ». Celle-ci permettant de participer à la rémunération de la salariée de l'association, dans le cadre de leurs activités pour 2011.

En outre, dans le cadre de son emploi du temps, et ce, depuis juillet 2011, le personnel en question peut être amené à réaliser ponctuellement des tâches administratives pour la Ville qu'il convient de compenser.

La subvention compensatoire pourrait être attribuée selon le décompte ci-dessous :

Mois	Salaires chargé	Aide de l'Etat	Quote part Ville	Subvention compensatoire Ville
Janvier	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Février	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Mars	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Avril	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Mai	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Juin	1 053,46 €	842,77 €	0,00 €	210,69 €
Juillet	1 053,46 €	842,77 €	175,58 €	386,27 €

Août	1 053,46 €	842,77 €	175,58 €	386,27 €
Septembre	1 053,46 €	842,77 €	175,58 €	386,27 €
Octobre	1 053,46 €	737,42 €	131,68 €	447,72 €
Novembre	1 053,46 €	737,42 €	175,58 €	491,61 €
Décembre	1 053,46 €	737,42 €	175,58 €	491,61 €
TOTAL	12 641,52 €	9 797,18 €	1 009,56 €	3 853,91 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
SE PRONONCE favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 853,91 € au Comité de
Jumelage,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.**

**RAPPORT 12
LOGELIA CHARENTE
DEMANDE D'ANNULATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS**

2011.180

Par courrier du 24 octobre 2011, LOGELIA CHARENTE nous fait savoir que suite à une modification du financement de l'opération de réhabilitation de quatre logements individuels à usage locatif sis : 69 rue Millardet – 21 rue Amboise Paré – 68 et 74 rue de Pons à COGNAC, il y a lieu de procéder à l'annulation des garanties d'emprunts accordées lors du conseil municipal du 24 février 2011 :

- délibération n° 2011-30 : prêt à l'amélioration ECO PAM – opération de réhabilitation thermique de 4 logements individuels, garantie accordée 25 823,75 € ;
- délibération n° 2011-31 : Eco prêt logement social – réhabilitation thermique d'un logement individuel, garantie accordée 3 750 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
ANNULE les garanties d'emprunts accordées lors du conseil municipal du 24 février 2011.**

**RAPPORT 13
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

2011.181

Par courrier en date du 20 septembre 2011, Monsieur Nicolas TOURVIEILLE locataire du logement du Golf jusqu'en mars 2010, nous fait savoir qu'il conteste le titre de recettes émis par la Ville pour le remboursement des charges de fuel concernant l'année 2008 d'un montant de 564,82 €.

Monsieur TOURVIEILLE explique qu'il n'est pas responsable de ces charges supplémentaires et demande l'annulation de cette créance.

Renseignements pris auprès du délégataire et compte tenu de l'antériorité de ce dossier et de travaux entrepris ultérieurement, Il est proposé de donner une réponse favorable à cette demande et d'accorder à Monsieur Nicolas TOURVIEILLE une remise gracieuse d'un montant de 564,82 €

Les crédits sont imputés au compte 67-6718-01 du budget municipal 2011.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
SE PRONONCE favorablement sur la demande d'annulation de créance présentée ci-dessus.**

RAPPORT 14 ADMISSIONS EN NON VALEUR	2011.182
--	-----------------

Certains titres de recette émis sur le budget de la Ville, au cours d'années antérieures n'ont pu être recouverts pour des raisons que le Trésorier de la collectivité nous a fait connaître ou justifiées par des pièces jointes :

Références comptables	Objet	Motifs	Montant
Divers titres de 2008 à 2011	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	1 296,29 €
Divers titres de 2007 à 2010	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	170,26 €
Divers titres de 2011	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	677,84 €

Conformément à la demande du Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur tous ces produits non recouvrables pour un montant de **2 144,39 €**.

Les crédits sont imputés au compte 65-654-01 du budget 2011.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
ADMET en non valeur les produits non recouvrables décrits ci-dessus, pour un montant de
2 144,39 €.**

RAPPORT 15 FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION et MAINTENANCE de COPIEURS MULTIFONCTIONS ATTRIBUTION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE V 2011.210	2011.183
--	-----------------

Monsieur le Rapporteur soumet au Conseil Municipal l'attribution du marché de fournitures portant sur la fourniture, la livraison, l'installation et la maintenance de copieurs multifonctions afin de remplacer une partie du parc de photocopieurs installés dans divers services municipaux et écoles.

Le marché à conclure est un marché à bons de commande avec un montant maximum global de 180 000 € HT pour toute la durée du marché qui est fixée à 4 ans à compter de la date d'effet du marché.

Cette consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics et dans les annonces légales de Sud Ouest, le 12 octobre 2011.

La remise des offres était arrêtée au 27 octobre 2011.

Cinq offres ont été reçues dans les délais.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services municipaux, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 10 novembre 2011 a proposé d'attribuer le marché de fournitures à la société BLANCHIER SOLUTIONS D'IMPRESSION SARL, 79 avenue Maryse Bastié – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC dont l'offre a été classée première par application des critères pondérés énumérés dans le règlement de consultation.

Les prestations exécutées seront réglées par application des prix unitaires du bordereau de prix.

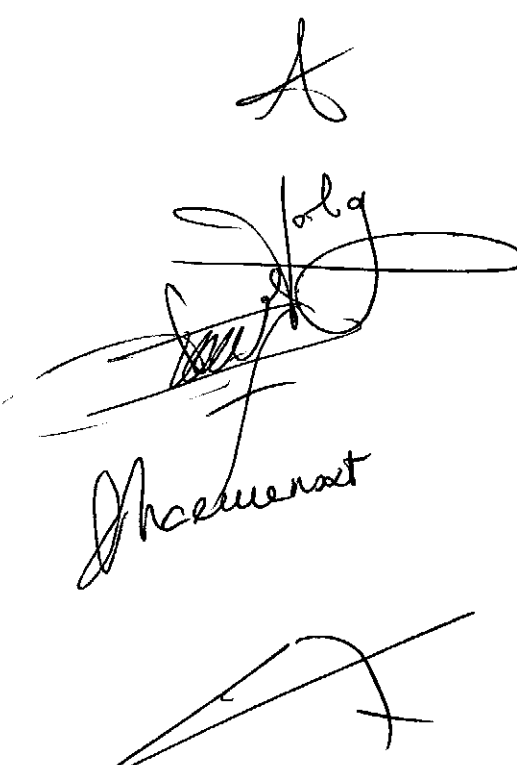
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'attribution du marché de fournitures au candidat proposé par la Commission d'appel d'Offres.

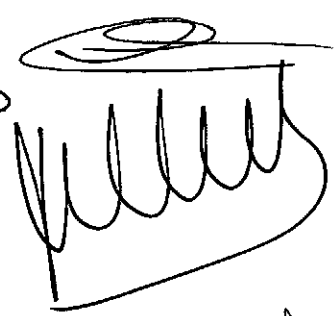
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures et tous les avenants et/ou documents à intervenir en cours d'exécution dudit marché.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Les membres,



Handwritten signatures of council members, including one that reads "M. Guenot".



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

